

APR 23 1979



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/13258
19 avril 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT INTERIMAIRE DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LA FORCE
INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN, PRESENTE EN VERTU DE
LA RESOLUTION 444 (1979) DU CONSEIL DE SECURITE

1. Dans sa résolution 444 (1979) du 19 janvier 1979, le Conseil de sécurité a décidé de renouveler le mandat de la FINUL pour une période de cinq mois, soit jusqu'au 19 juin 1979. Il a demandé au Secrétaire général et à la FINUL de continuer à prendre toutes les mesures effectives jugées nécessaires, conformément aux directives et au mandat approuvés pour la FINUL et invité le Gouvernement libanais à élaborer, en consultation avec le Secrétaire général, un programme échelonné d'activités à exécuter au cours des trois mois à venir afin de promouvoir le rétablissement de son autorité dans le Sud du Liban. En prenant cette décision, le Conseil a réaffirmé qu'il était résolu, au cas où la FINUL continuerait d'être empêchée de s'acquitter de son mandat, à examiner des voies et moyens pratiques, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, propres à assurer l'application intégrale de la résolution 425 (1978), et a décidé de se réunir de nouveau dans un délai de trois mois pour évaluer la situation.

2. Après l'adoption de cette résolution, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration au nom des membres du Conseil, priant le Secrétaire général de faire rapport au Conseil le 19 avril 1979 au sujet de l'exécution du programme échelonné d'activités.

3. Le présent rapport, qui est soumis en application des décisions susmentionnées du Conseil de sécurité, traite principalement de l'élaboration et de l'exécution du programme échelonné d'activités demandé par le Conseil. Le rapport donne également un aperçu de la situation dans la zone d'opération de la FINUL, ainsi que des incidents survenus récemment, étant donné qu'ils ont une influence sur le programme échelonné d'activités.

Programme échelonné d'activités

4. Les grandes lignes d'un programme échelonné d'activités destiné à promouvoir le rétablissement de l'autorité du Gouvernement libanais, tel que le demande la résolution 444 (1979) du Conseil de sécurité, ont fait l'objet d'une discussion préliminaire avec la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies et avec des officiers de l'armée libanaise qui étaient en visite à New York à la mi-janvier. Afin que ces discussions préliminaires puissent être poursuivies plus en détail, avec toutes les parties intéressées, j'ai prié M. Brian Urquhart, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, de

se rendre dans la zone à la mi-février. Au cours de cette visite, M. Urquhart a tenu des consultations au Liban et en Israël, ainsi qu'avec le Coordonnateur en chef des missions des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient et avec le Commandant de la Force. Au Liban, il s'est entretenu avec le Président, le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de la défense et le Président de l'Assemblée nationale. En Israël, il a rencontré le Premier Ministre, le Ministre de la défense et des hauts fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères.

5. Au cours de la visite de M. Urquhart au Liban, les grandes lignes d'un programme échelonné ont été examinées. La discussion a porté essentiellement sur la première phase de ce programme, qui comportait les quatre points suivants :

a) Le Gouvernement libanais accroîtrait la présence administration civile libanaise dans le Sud, soit des fonctionnaires, du personnel médical, des enseignants, des employés des travaux publics, etc. Cette mesure nécessiterait une coopération étroite entre le Ministre de l'intérieur, le Gouverneur du Sud du Liban, le général Erskine et M. Saunders, représentant spécial du Secrétaire général pour l'assistance humanitaire au Liban. Par ailleurs, il a été suggéré de renforcer la gendarmerie libanaise dans le Sud du Liban afin qu'il y règne un plus grand sentiment de sécurité;

b) Le Gouvernement libanais élargirait le déploiement du personnel militaire libanais dans le Sud du Liban. Le plan envisagé était le suivant : les équipes de liaison libanaises actuelles demeureraient inchangées, mais le Gouvernement libanais prendrait progressivement des mesures afin de déployer des unités de l'armée libanaise dans le secteur centre-nord de la zone contrôlée par la FINUL, afin qu'à la mi-avril les effectifs militaires libanais aient été portés à un bataillon. Les modalités du mouvement envisagé devaient être examinées plus avant au sein du Groupe de travail existant composé de représentants de l'armée libanaise et de la FINUL, ainsi qu'entre le général Erskine et les autorités libanaises;

c) L'Organisation des Nations Unies et la FINUL intensifieraient leurs efforts pour consolider le cessez-le-feu et mettre fin au harcèlement de la FINUL et de la population locale par les forces de facto conduites par le commandant Haddad;

d) En outre, la FINUL ferait des efforts accrus pour élargir son déploiement et son contrôle de la zone frontalière, en particulier en appliquant intégralement les propositions qu'elle a présentées en novembre 1978 (S/13026, par. 22). A cet égard, l'accent a été mis sur la nécessité de prendre les contacts diplomatiques nécessaires pour obtenir la coopération du Gouvernement israélien.

6. Pendant toute la période considérée, des contacts étroits ont été maintenus en permanence avec les autorités libanaises, sur la base du plan décrit ci-dessus. Des contacts ont également été maintenus avec l'OLP et, pendant sa visite à Beyrouth, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales s'est entretenu avec le président Arafat de la coopération de l'OLP avec la FINUL en vue d'aider celle-ci à s'acquitter de son mandat.

7. M. Urquhart, le général Siilasvuo et le général Erskine ont tout mis en oeuvre, lors de contacts avec les autorités israéliennes, pour faire en sorte que soient appliquées les propositions présentées par la FINUL en novembre 1978, en particulier celle qui a trait à la création d'une zone de sécurité autour du quartier général de la FINUL, à Naqoura. Conformément à la résolution 444 (1979) du Conseil de sécurité, des gouvernements fournissant des contingents et d'autres gouvernements intéressés ont pris des initiatives diplomatiques pour appuyer les efforts de l'ONU. Mais, jusqu'à présent, peu de progrès ont été accomplis. Des fonctionnaires de la FINUL se sont entretenus de cette question avec le commandant Haddad, sur le plan opérationnel, mais la réaction de ce dernier a toujours été négative.

8. Dans ces conditions, les efforts entrepris pour exécuter le programme échelonné ont été centrés jusqu'à présent sur l'introduction de personnel administratif civil libanais et sur le déploiement d'unités de l'armée libanaise dans la zone d'opération de la FINUL. En ce qui concerne le premier de ces deux points, le Commandant de la Force et le représentant spécial du Secrétaire général pour l'assistance humanitaire au Liban ont eu des entretiens avec le Ministre de l'intérieur et le Gouverneur du Sud du Liban, auxquels le Gouvernement libanais a confié des pouvoirs extraordinaires et des ressources spéciales, afin d'accélérer l'introduction de personnel administratif civil et le rétablissement d'une vie économique et sociale normale dans toute la zone.

9. Les efforts de reconstruction sont en cours dans la zone d'opération de la FINUL, avec la coopération de celle-ci et des organismes compétents des Nations Unies. Les autorités civiles libanaises ont déjà pris des mesures concrètes pour faire face aux besoins urgents : approvisionnement en eau et en électricité, services téléphoniques, réparation d'écoles, rétablissement des services de santé et réfection des routes. Les stations de pompage d'eau de Ras-el-Ain et de Siddiquine ont été remises en service, celle d'Et Taibe est en cours de réparation et, d'après des informations obtenues avec le concours de la FINUL, les travaux de réparation ont commencé à la station de pompage de Marjayoun. Les services téléphoniques ont été rétablis dans plusieurs villages. La réparation des écoles est en train, la plupart des cours continuant d'être donnés dans des habitations privées. En ce qui concerne les services de santé, les équipes mobiles du Ministère de la santé sont actives dans la zone. En outre, on remet actuellement en état l'hôpital de Tibnin. On s'efforce également de reconstituer l'effectif médical et paramédical normal des hôpitaux. Des programmes de réfection des routes ont été élaborés, et il est probable que les travaux commenceront très prochainement.

10. Par ailleurs, le Gouvernement libanais a fourni une assistance considérable à la population du Sud du Liban. En particulier, il a distribué des aliments à environ 47 000 familles, dont plus de 10 000 familles résidant dans la zone frontalière, et il a affecté des ressources importantes à la restauration de logements et d'écoles.

11. Le déploiement de personnel militaire libanais dans le Sud du Liban a fait l'objet de discussions approfondies entre le Gouvernement libanais et la FINUL. Le groupe de travail mixte composé de représentants de la FINUL et de l'armée libanaise, créé en décembre 1978 (voir S/13026, par. 24), s'est réuni régulièrement pour examiner et planifier le déploiement proposé. A la suite de ces discussions, le Gouvernement libanais a décidé, le 13 avril, d'envoyer dans le Sud du Liban un contingent de l'armée libanaise composé d'environ 500 hommes de tous les grades. Il était prévu que ce contingent partirait de Beyrouth le 17 avril et emprunterait le pont Kasmiya pour se diriger vers le Sud du Liban par la route côtière. Ce contingent serait déployé dans la zone d'opération de la FINUL et serait placé sous le contrôle opérationnel de celle-ci. Une compagnie renforcée serait stationnée dans le secteur centre-nord de la zone, où la FINUL est pleinement déployée, tandis qu'un peloton serait détaché auprès de chacun des cinq bataillons de la FINUL.

12. Le 14 avril, le commandant Haddad a manifesté sa vive hostilité au déplacement d'un contingent de l'armée libanaise vers le Sud du Liban. Il a renforcé les positions des forces de facto près de la zone de déploiement de la FINUL et autour de son quartier général à Naqoura, à l'aide de chars et de pièces d'artillerie lourde, et a menacé de tirer sur les unités de la FINUL et de l'armée libanaise si le déplacement de troupes envisagé avait effectivement lieu. Entre-temps, le général Siilasvuo avait pris contact avec les autorités israéliennes pour les informer du mouvement prévu de l'armée libanaise et obtenir leur coopération et leur assistance. J'ai adressé un message personnel dans ce sens au Premier Ministre M. Begin. Le Président du Conseil de sécurité et les représentants des pays fournissant des troupes et d'autres gouvernements intéressés ont également demandé au Gouvernement israélien d'appuyer les efforts de l'ONU. A la suite de ces initiatives, le Gouvernement israélien a accepté de coopérer avec la FINUL, afin de faciliter le mouvement projeté.

13. Dans l'après-midi du 17 avril, le contingent de l'armée libanaise a quitté Beyrouth. Après une halte d'une nuit à Saïda, il est parvenu dans le Sud du Liban tôt dans la matinée du lendemain et a été déployé comme prévu dans la zone de contrôle de la FINUL.

14. A l'occasion du déplacement du contingent de l'armée libanaise, les forces de facto ont lancé sans provocation une série d'attaques sur des positions de la FINUL et sur le quartier général de la Force à Naqoura. Ces incidents font l'objet d'un rapport spécial au Conseil de sécurité (S/13254).

Situation dans la zone d'opération de la FINUL

15. La FINUL a poursuivi ses efforts pour assurer le caractère pacifique de sa zone de déploiement et, en particulier, pour faire respecter le cessez-le-feu et empêcher les infiltrations d'armes et de personnel armé dans cette zone. Dans les secteurs que la FINUL contrôle complètement, la situation est demeurée généralement calme, des mesures efficaces ont été prises pour empêcher les infiltrations, et les conditions d'existence ont continué à se normaliser progressivement. Toutefois, il y a eu de nombreuses violations du cessez-le-feu par les éléments armés déployés à l'est et au nord de la zone d'opération de la FINUL, par les forces de facto du commandant Haddad et parfois par les forces israéliennes, et la tension dans la zone a considérablement augmenté, en particulier au cours du dernier mois.

16. Le nombre des incidents qui ont opposé la FINUL et certains éléments armés dans la poche de Tyre et au nord du Litani a augmenté au cours de la période considérée. Il y a eu de nombreuses tentatives d'infiltration de personnel armé dans la zone d'opération de la Force et plusieurs cas où des véhicules des Nations Unies ont été détournés et où l'on a tiré sur le personnel de la Force, bien que la politique générale de coopération de l'Organisation de libération de la Palestine ait dans l'ensemble limité le nombre de ces tentatives. L'accident le plus grave a eu lieu le 3 février. Il a eu pour origine une altercation assez violente qui s'est produite alors que des soldats d'un bataillon fidjien arrêtaient quatre membres d'un élément armé à un point de contrôle. Il en est résulté une série d'attaques par des éléments armés sur des positions de la FINUL dans le secteur de Qana. Deux soldats fidjiens ont été tués et quatre blessés, et un membre de l'élément armé a probablement été tué. Dans ces mêmes circonstances, quatre membres norvégiens d'une équipe médicale de secours ont aussi été tués lorsque leur hélicoptère s'est écrasé au sol accidentellement après avoir heurté une ligne à haute tension.

17. Il y a eu un accroissement marqué du nombre des incidents dans lesquels les forces de facto libanaises étaient impliquées. Non seulement ces groupes armés se sont constamment opposés à ce que la FINUL continue à se déployer mais encore ils ont restreint davantage sa liberté de mouvement et ont même eu recours à des provocations contre les patrouilles, des positions et des installations de la FINUL, y compris contre le quartier général de la Force à Naqoura.

18. Le bombardement récent des positions de la FINUL par les forces de facto est décrit dans mon rapport spécial du 19 avril 1979 (S/13254). Un autre incident grave s'est produit le 29 mars. Ce matin-là, un véhicule transportant trois chefs des forces de facto s'est vu interdire le passage sur la route côtière à un point de contrôle de la FINUL, près du camp de base de l'élément logistique français, camp qui se trouve à l'extrémité sud du quartier général de la Force à Naqoura. Alors que des négociations étaient en cours avec les chefs des forces de facto, d'autres hommes et d'autres véhicules sont apparus et ont pris position sur la hauteur qui domine le quartier général de la Force. Sans avertissement, ils se sont mis à tirer avec des armes individuelles, des mitrailleuses lourdes et en lançant des grenades avec des roquettes sur le bâtiment du quartier général de la FINUL, sur l'héliport et sur le camp de l'élément logistique français. Un soldat français qui se trouvait dans le camp a été tué et deux autres ont été blessés.

19. Pendant la période considérée, la présence de personnel militaire israélien dans la partie du territoire libanais qui est contrôlée par les forces de facto est devenue de plus en plus visible, comme le prouve le fait qu'au 8 avril on avait enregistré 200 violations de la frontière. Les mouvements de véhicules israéliens (jeeps, autochenilles, véhicules de transport de troupes et camions) ont souvent été observés dans la zone frontière. En outre, l'espace aérien libanais a été violé à plusieurs reprises par des appareils militaires israéliens qui survolaient la zone d'opération de la FINUL ou passaient à proximité. La présence d'officiers israéliens a également été observée au cours d'incidents qui ont opposé la FINUL et les forces de facto libanaises.

20. Il y a eu un certain nombre d'échanges de feux nourris de part et d'autre de la zone d'opération de la FINUL entre les forces de facto libanaises et les éléments armés se trouvant au nord du Litani, le tir étant engagé la plupart du temps par les forces de facto. L'artillerie israélienne est aussi intervenue quelquefois dans ces échanges de feux. A plusieurs occasions, le cessez-le-feu a été rétabli grâce aux bons offices de la FINUL.

21. Il faut aussi mentionner certains incidents récents entre les forces israéliennes et des éléments palestiniens armés, bien que ces incidents se soient produits en dehors de la zone d'opération de la FINUL, car ils ont accru la tension dans la région et ont eu un effet néfaste sur les opérations de la Force. Les 5, 6 et 9 avril, il y a eu en Israël trois explosions de bombes dont l'OLP a revendiqué la responsabilité et qui ont fait des victimes dans la population. Les 10 et 11 avril, les forces israéliennes ont riposté par des attaques massives contre des objectifs situés dans la poche de Tyr et au nord du Litani; le 11 avril, des éléments armés se trouvant dans la poche de Tyr ont tiré des roquettes sur des objectifs au Nord d'Israël, et les forces de défense israéliennes ont riposté par des tirs d'artillerie et de chars. Ces incidents ont été portés à l'attention du Conseil de sécurité

et/ou de l'Assemblée générale par le représentant permanent d'Israël (A/34/175-S/13239 et A/34/184-S/13249), le représentant permanent du Liban (A/34/177-S/13242) et l'Observateur permanent de l'OLP (S/13241).

Observations

22. La première phase du programme d'activités, qui a été mise au point par le Gouvernement libanais en consultation avec le Secrétaire général et conformément à la résolution 444 (1979) du Conseil de sécurité, a été en partie menée à bien.

L'augmentation du personnel administratif civil libanais dans le Sud du Liban ainsi que l'assistance fournie par le Gouvernement libanais à la population locale ont manifestement eu des effets bienfaisants dans la région, y compris dans certaines localités contrôlées par le commandant Haddad. Le déploiement récent d'un contingent de l'armée libanaise dans la zone d'opération de la FINUL a une valeur pratique autant que symbolique qui est importante.

23. Les forces de facto du commandant Haddad étaient inflexiblement opposées au déploiement du contingent de l'armée libanaise et ont cherché à l'empêcher par la force. Toutefois, à la suite de nombreuses démarches diplomatiques, le Gouvernement israélien a accepté de coopérer avec la FINUL pour faciliter cette opération.

24. Si importants qu'ils soient, ces faits nouveaux ne peuvent être considérés que comme une première étape sur la voie de l'application intégrale de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Il reste encore beaucoup à faire avant que l'on puisse dire que la FINUL a mené à bien toutes les tâches que le Conseil de sécurité lui a confiées.

25. La FINUL concentrera maintenant ses efforts sur les deux points restants de la première phase du programme d'activités. Elle s'efforcera de poursuivre son déploiement et d'étendre son contrôle dans sa zone d'opération et d'établir d'urgence une zone de sécurité autour de son quartier général de Naqoura. La vulnérabilité de ce quartier général, qui est situé dans la zone contrôlée par les forces de facto, a été douloureusement mise en évidence lors de l'incident du 29 mars et de nouveau, plus récemment, lorsque le commandant Haddad a essayé d'empêcher le déploiement du contingent de l'armée libanaise. L'établissement de la zone de sécurité proposée est en fait essentiel au bon fonctionnement de la FINUL. Il est tout aussi essentiel que les forces de facto s'abstiennent de harceler la FINUL et la population civile qui se trouve dans la zone de la FINUL.

26. Jusqu'à présent, malgré tous les efforts qui ont été faits, la coopération nécessaire pour poursuivre le déploiement de la FINUL n'a pas été obtenue. C'est avec anxiété que je considère la situation actuelle, dans laquelle la FINUL se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter intégralement de son mandat et joue, par la force des choses, un rôle sensiblement différent de celui pour lequel elle a été constituée.

27. Les forces de facto demeurent convaincues qu'elles ont intérêt à suivre une politique opposée à la coopération avec la FINUL et aux objectifs énoncés par le Conseil de sécurité. A cet égard, la position du Gouvernement israélien sera cruciale pour le succès des efforts visant à réaliser de nouveaux progrès dans les mois à venir.

28. Je ferai un rapport complet au Conseil sur tous les aspects des opérations dans deux mois, lorsque le mandat de la FINUL sera examiné de nouveau. Je me sens obligé, toutefois, à ce stade, de rappeler que la situation actuelle en ce qui concerne l'exécution du mandat donné par le Conseil de sécurité ne saurait se prolonger indéfiniment. Les tensions qu'elle cause auront inévitablement un effet sur le fonctionnement de la Force et sur l'esprit de coopération manifesté de bien des côtés qui a permis à la FINUL d'exister jusqu'à présent.

29. En dépit de toutes les difficultés, la FINUL s'est acquittée et s'acquitte toujours d'une tâche inestimable en apportant le calme à une zone durement éprouvée et en atténuant la menace que la situation dans le Sud du Liban fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Si, pour une raison quelconque, la FINUL était gravement ébranlée, ce qu'elle a accompli serait réduit à néant et le monde se heurterait inévitablement une fois de plus à une situation extrêmement dangereuse et instable dans la région. Cette situation ne constituerait pas seulement une nouvelle catastrophe pour le Gouvernement et le peuple libanais; elle pourrait aussi provoquer une nouvelle détérioration grave de la situation dans tout le Moyen-Orient. Je suis convaincu que tous les gouvernements, y compris ceux qui sont le plus immédiatement intéressés, tiennent à éviter une telle évolution.
